

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DOSSIER DE PRESSE

Journée Nationale du Réserviste 2016



**Centre de presse
Délégation à l'information et à la
communication de Défense**

Tél : 09 88 67 33 33
presse@dicod.fr



**Bureau de la communication
et du rayonnement
Conseil supérieur de la réserve militaire**

Tél : 01 86 69 00 98
communicationsgcsrm@hotmail.com



Sommaire

La JNR 2016 « Une nouvelle réserve pour de nouvelles menaces »	3
Le trophée des réserves	4
Un évènement majeur : Les assises de la réserve militaire	5
Le prix de la réserve militaire	6
Le prix réserve-jeunesse	7
La cérémonie de ravivage de la flamme	8
La réserve au salon de l'éducation	9
La réserve au salon des métiers en tenue et uniforme	10
Le parrainage citoyen	11
Tout savoir sur la réserve militaire	11
La réserve opérationnelle et citoyenne.....	12
Les chiffres clés de la réserve	13

Suivez la réserve sur le web:

www.defense.gouv/reserve
www.facebook.com/ReserveMilitaireFR
www.twitter.com/ReserveMiliFR
www.linkedin.com/company/réserve-militaire

La JNR 2016 : « Une nouvelle réserve pour de nouvelles menaces »

En 2016, année de lancement d'une nouvelle dynamique en faveur de la réserve, la Journée nationale du réserviste (JNR) revêtira une importance particulière. La situation sécuritaire depuis janvier 2015 et les derniers attentats, imposant le renforcement dans la durée des missions de protection par les armées dans le cadre de l'opération Sentinelle et du plan Vigipirate, a mis en évidence le besoin d'accroître la contribution de la réserve militaire à l'accomplissement de ces missions. La réserve se rénove et évolue pour répondre aux besoins de la défense et de la sécurité.

La JNR 2016, dont le thème est « *Une nouvelle réserve pour de nouvelles menaces* », se déroulera sur l'ensemble du territoire national du 6 Mars au 2 Avril 2016. Le thème retenu cette année a pour objectif principal de mettre en avant l'importance de la réserve militaire pour notre modèle d'armée et son emploi sur le territoire national. Le cycle de programmation de cette manifestation s'étend sur plusieurs semaines afin de multiplier les occasions de rencontres entre les réservistes et le public.

Comme le prévoit l'article L4211-8 du code de la Défense, une journée nationale du réserviste est organisée une fois par an par le ministère de la Défense, en partenariat avec notamment l'Éducation nationale, les entreprises, les collectivités locales et territoriales ainsi que les associations de réservistes. Cet évènement met à l'honneur les citoyens qui ont choisi de consacrer une partie de leur temps à la défense de notre pays en souscrivant un engagement à servir dans la réserve militaire (ESR) ou en consacrant du temps bénévolement au sein de la réserve citoyenne. Il offre également l'opportunité aux jeunes de s'informer sur la réserve militaire et aux entreprises et administrations de découvrir cet engagement.

Programme 2016 :

6 mars 2016 : le trophée des réserves. Cette course à pied de 21,1 km sur le parcours du semi-marathon de Paris est ouverte à tous les réservistes opérationnels et citoyens.

10 mars 2016 : les assises de la réserve militaire, évènement majeur, réuniront des réservistes opérationnels et citoyens de tout le territoire national. À cette occasion seront remis le prix de la réserve militaire et le prix réserve-jeunesse par le ministre de la Défense. L'évènement sera clôturé par la cérémonie du ravivage de la Flamme qui se déroulera à partir à 18h30 au tombeau du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

Du 11 au 14 mars 2016 : Le forum réserve-entreprise-défense se déroulera pour la première fois au salon de l'éducation, l'aventure des métiers, au parc des expositions, à Versailles.

Du 1^{er} au 2 avril 2016 : la réserve militaire aura également un stand au salon des métiers en tenue et uniforme, à l'espace Champerret, place de la porte Champerret à Paris.

Du 6 mars au 2 avril 2016 : plus de 400 activités seront organisées sur tout le territoire national.

Tout savoir sur la JNR

www.defense.gouv.fr/reserve/information/journee-nationale-du-reserviste-2016

Le trophée des réserves

Organisée par le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM), la troisième édition de l'évènement sportif du *trophée des réserves* se déroulera le dimanche 6 Mars 2016.

Le *Trophée des réserves* est une course à pied de 21,1 km sur le parcours du semi-marathon de Paris. Il est ouvert aux réservistes opérationnels et citoyens de l'armée de terre, de la marine nationale, de l'armée de l'air, du service de santé des armées, du service des essences des armées, du service du commissariat des armées, de la gendarmerie nationale et de la délégation générale de l'armement. Cette course est organisée avec le soutien des délégations aux réserves des forces armées, directions et services et des associations de réservistes, en partenariat avec *Amaury Sport Organisation (A.S.O.)*, organisateur de l'épreuve.

150 réservistes s'élanceront au départ de cette course avec un tee-shirt floqué « *Nouvelle réserve pour de nouvelles menaces* », symbolisant ainsi le lien profond qui existe entre le monde civil et le monde militaire.

- 87 réservistes de l'armée de terre
- 20 réservistes de la marine nationale
- 19 réservistes du service de santé des armées
- 12 réservistes de l'armée de l'air
- 6 réservistes de la gendarmerie Nationale
- 5 réservistes de la direction générale de l'armement
- 1 réserviste du service des essences des armées

Le *Trophée des réserves* est une activité sportive de cohésion organisée autour des valeurs du sport, du dépassement de soi et de la citoyenneté, à destination des réservistes opérationnels et citoyens. C'est aussi une opération de relations publiques destinée à favoriser la visibilité de la réserve militaire au sein de la société civile. Pour les fédérations et les associations représentatives, il s'agit de poursuivre leurs actions d'information et de communication et de renforcer l'esprit citoyen de leurs adhérents.

Programme

10h00 : départ de l'esplanade du château de Vincennes, au niveau du *sas violet*.

13h30 : après remise en condition des participants, une cérémonie de levée des couleurs et de remise des récompenses, aura lieu dans l'enceinte du Quartier Carnot de la garde républicaine, Esplanade Saint-Louis, dans le XII^e arrondissement de Paris.

Accréditations auprès du centre de presse de la DICOd ou communicationsgcsrm@hotmail.com.



Un évènement majeur : les Assises de la réserve militaire

Afin de lancer cette nouvelle dynamique en faveur de la réserve militaire, des assises de la réserve militaire, réunissant réservistes opérationnels et citoyens de tout le territoire national, auront lieu le jeudi 10 mars 2016 à l'École militaire, en présence du ministre de la Défense.

Cette journée sera articulée autour de conférences, témoignages et tables rondes. À cette occasion, le ministre de la Défense remettra le prix de la réserve militaire et le prix réserve jeunesse aux différents lauréats. À l'issue, tous les participants se dirigeront vers l'Arc de Triomphe pour assister à la cérémonie du ravivage de la flamme, sur la tombe du Soldat inconnu.

Programme :

- 9h00 :** Ouverture des Assises par le ministre de la Défense
- 10h00 :** Thème de la matinée : la réserve militaire face aux nouvelles menaces
- 12h30 :** Remise des prix de la réserve militaire et du prix réserve-junesse
- 13h00 :** Déjeuner
- 14h30 :** Thème de l'après-midi : vers de nouvelles perspectives pour la réserve
- 16h00 :** clôture par le chef d'état-major des armées et le directeur général de la gendarmerie nationale

Accréditations auprès du centre de presse de la DCoD ou communicationsgcsrm@hotmail.com.

Le prix de la réserve militaire

Le Prix de la réserve militaire, institué par le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) en 2011, est remis une fois par an par le ministre de la Défense à l'occasion de la Journée nationale du réserviste.

Il traduit la volonté du ministère de la Défense d'encourager les entreprises partenaires de la Défense qui s'impliquent en faveur de la politique de soutien à la réserve militaire, notamment en mettant en place des conditions favorables à la disponibilité des salariés-réservistes au sein des entreprises.

Il comporte deux catégories :

- entreprises, organismes ou établissements de moins de 1 000 salariés,
- entreprises, organismes ou établissements de 1 001 salariés au minimum.

L'attribution du Prix est faite suite aux délibérations d'un jury constitué des délégués aux réserves de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la marine nationale, de la gendarmerie nationale et du service de santé des armées.

Dans chacune de ces catégories, l'entreprise lauréate reçoit le trophée des mains du ministre de la Défense, en présence de hautes autorités civiles et militaires et de nombreuses personnalités.

Cette année, le Prix de la réserve militaire est sponsorisé par SBE et UNEO.



Le prix réserve-jeunesse

Initié en 2015 par le Correspondant national de la réserve pour les actions jeunesse et égalité des chances (CNRJ), le prix réserve jeunesse a pour but de mettre à l'honneur les actions menées par des réservistes au profit de la jeunesse française dans le cadre de l'enseignement de Défense.



Les réservistes sont invités à déposer un dossier de candidature dans lequel ils présentent leurs actions. Un jury composé de l'ensemble des délégués aux réserves, du secrétaire général du conseil supérieur de la réserve et du délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances distingue, annuellement, une action individuelle et une action collective. Le trophée est remis par le ministre de la Défense.

Pour en savoir plus sur le prix réserve-jeunesse : www.defense.gouv.fr/reserves/information/prix-reserve-jeunesse-2016

La cérémonie du ravivage de la flamme

La cérémonie du ravivage de la flamme se déroulera le jeudi 10 mars 2016 à 18h30 à l'issue des Assises de la réserve militaire, au tombeau du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe. Plus de 400 réservistes opérationnels et citoyens de tout le territoire national et plus d'une centaine de jeunes issus des établissements scolaires d'Ile de France assisteront à cette cérémonie.

Sous l'égide du ministre de la Défense ou de son représentant, cette cérémonie, organisée cette année selon l'ordre tournant par la gendarmerie, sera un moment fort, symbolique du lien entre les armées et la société civile. Les forces armées, associations de réservistes et jeunes citoyens seront rassemblés pour promouvoir les valeurs républicaines, l'esprit de défense et rendre hommage aux combattants d'hier et aujourd'hui.



Crédits : Luna Picoli-Truffaut

La réserve au salon de l'éducation

Pour la première fois, la réserve militaire sera présente aux côtés du ministère de la Défense et du ministère de l'Intérieur, au salon de l'éducation qui se déroulera du 11 au 14 mars 2016, au parc des expositions, porte de Versailles.

Avec le soutien d'entreprises partenaires (la mairie de Paris, UNEO, ENGIE, SBE, TOTAL, CAPGEMINI, AIRBUS Group), la réserve militaire accueillera sur son stand, durant quatre jours, tout citoyen souhaitant découvrir l'engagement à servir dans la réserve et contribuer à la sécurité du pays. Chaque visiteur pourra venir échanger avec des réservistes, employés d'entreprises soutenant la politique de la réserve militaire, sur leur engagement citoyen, la complémentarité entre leur activité professionnelle et les missions qui leur sont confiées en tant que réserviste, les apports de la réserve... Les plus jeunes pourront également obtenir toutes les informations concernant les conditions d'engagement à servir dans la réserve, le recrutement, les formations, auprès des représentants de chaque délégation aux réserves des forces armées, directions et services. L'objectif est de venir à la rencontre des jeunes pour développer la notoriété de la réserve militaire et son attractivité.

Pour en savoir plus sur le salon de l'éducation : www.salon-education.com



Aujourd'hui, plus de 340 entreprises françaises ont signé, avec le ministère de la Défense, une convention de soutien à la politique de la réserve militaire. En effet, l'emploi des réservistes au sein des forces armées et des formations rattachées reste subordonné à un certain nombre de contraintes qui limitent leur disponibilité, aussi bien en termes de réactivité que de durée d'activité. La politique de la réserve militaire repose sur l'obligation faite par la loi aux employeurs civils de libérer les volontaires désireux de servir la réserve au moins 5 jours par an. Dans la période actuelle d'état d'urgence, ce nombre de jours a été rehaussé à 10. La politique contractuelle engagée par le ministère de la défense a pour objectif d'aller plus loin que les dispositions légales, tout en prenant en compte les impératifs économiques et professionnels des employeurs privés et publics.

Pour en savoir plus sur le partenariat réserve-entreprise :

<http://www.defense.gouv.fr/reserve/reserve-et-entreprises/parteneriat-et-conventions/parteneriat-et-conventions>

La réserve au salon des Métiers en tenue et uniforme

Du 1^{er} au 2 avril 2016, la réserve militaire sera également présente au salon des métiers en tenue et uniforme, à l'espace Champerret, à Paris. Ce salon, pour sa deuxième édition, propose de venir rencontrer des professionnels exerçant en tenue et en uniforme : défense, transports, sécurité, police, gendarmerie, pompiers, organisations territoriales, fonction publique...

Dans le même principe que le salon de l'éducation, chaque visiteur pourra venir échanger avec des réservistes militaires pour découvrir cet engagement particulier. Les délégations aux réserves seront également présentes pour répondre à toutes questions concernant le recrutement, la formation...

Pour en savoir plus sur le salon des métiers en tenue et uniforme : www.jimt.fr

Le parrainage citoyen

Le parrainage citoyen met en scène la jeunesse française en passe de se faire recenser et la réserve militaire. Il s'inscrit dans le respect du parcours de citoyenneté des jeunes qui débute par le recensement et se poursuit par l'enseignement de défense dispensé en classe de 3^e et de 1^{re} par l'Éducation nationale et la Journée défense et de citoyenneté (JDC). Il est actif tout au long du parcours de citoyenneté et prend fin officiellement au lendemain de la JDC.

Initié en 2015 par le Correspondant national de la réserve pour les actions jeunesse et égalité des chances (CNRJ), le parrainage a pour but premier de permettre aux jeunes volontaires d'accéder au statut de citoyen avec l'aide d'une personne étrangère au traditionnel cercle familial ou amical.

Il est initié par deux entretiens, se déroulant en mairie, au cours desquels le parrain aborde les thèmes relatifs à la citoyenneté : place, rôle, devoirs et droits du citoyen et présente la Défense et la réserve militaire.

Il se concrétise par la remise officielle des attestations de recensement à l'occasion d'une cérémonie présidée par le maire, en présence des familles des filleuls, des directeurs d'établissements dans lesquels sont scolarisés les filleuls nouvellement recensés, des professeurs en charge de l'enseignement défense, des associations locales de réservistes et des autorités civiles et militaires locales. Il se poursuit au gré des relations établies entre parrain et filleuls.

Les objectifs sont :

- D'instituer une action novatrice et pérenne dans le cadre du lien entre les armées et la société civile,
- De participer activement à la formation à l'esprit de défense des jeunes,
- De promouvoir l'engagement citoyen et de sensibiliser à la réserve militaire,
- De concourir à l'affirmation d'appartenance à une communauté nationale,
- De confirmer la pertinence du parcours de citoyenneté.

Adossé à la Journée nationale du réserviste (JNR), ce dispositif a été mis en œuvre pour la première fois en 2015 dans les vingt arrondissements de la ville de Paris. En 2016, il sera étendu à l'ensemble des villes de stationnement des délégués militaires départementaux (103 villes) où dans chacune d'elles, vingt réservistes parraineront quarante jeunes français (vingt filles et vingt garçons), l'objectif étant en 2017 de le décliner sur l'ensemble des communes où réside au moins un réserviste.

Tout savoir sur la réserve militaire

L'évolution du contexte stratégique et, par voie de conséquence des missions confiées aux forces armées, ont entraîné une refonte de notre appareil de Défense caractérisée par la réduction du format des armées, la professionnalisation des forces et la suspension du service national obligatoire en 1997. Le concept de réserve mobilisable en temps de guerre a été remplacé par un concept de réserve d'emploi structurée selon les besoins de la défense et de la sécurité¹.

L'actualisation de la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019 prévoit un appel renforcé à la réserve, notamment en matière de protection de territoire national, fondé sur un accroissement des jours d'activité (de 25 à 30 jours par homme et par an), une augmentation du nombre de réservistes (de 28 000 à 40 000 réservistes opérationnels) et une hausse des budgets associés. L'actualisation de la LPM prévoyait 75M€ sur la période 2016-2019, soit 4M€ supplémentaire par rapport à la LPM initiale. Ce mouvement est amplifié en 2016 pour atteindre 96,3M€. L'objectif cette année est d'augmenter de 160 000 jours le nombre de jours d'activité et de créer 3 106 postes supplémentaires venant augmenter l'effectif actuel d'environ 28 000 réservistes.

Dans son discours du 27 mars 2015, prononcé à l'occasion de la journée nationale du réserviste, le ministre de la Défense a clairement fixé le cap : « *1000 réservistes opérationnels, dès 2019, déployés chaque jour pour participer à la protection du territoire* ». À la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Président de la République, devant le parlement réuni en congrès, a de nouveau lancé un appel renforcé à la réserve militaire.

Devenir réserviste, c'est faire le choix de consacrer une partie de son temps à la défense de la France, sans faire du métier des armes sa seule profession.

La réserve militaire s'inscrit dans un parcours, que tout citoyen peut envisager, qui débute avec l'enseignement de Défense et se poursuit avec la participation au recensement et à la Journée défense citoyenneté (JDC). Ce parcours continu permet à tout Français d'exercer son droit à contribuer à la défense de la Nation.

¹ Loi du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve, modifiée le 30 mars 2007.

La réserve opérationnelle et citoyenne

La réserve militaire est constituée de deux composantes : la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne. Elle est un complément indispensable aux forces armées, directions et services du ministère de la Défense sans laquelle ceux-ci ne pourraient remplir leur mission et leur contrat opérationnel. Elle est également un relais vers la société civile. Elle participe au rayonnement en promouvant l'esprit de Défense et en diffusant sa connaissance du monde de la Défense dans le monde civil.

La réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle est composée de citoyens Français issus de la société civile avec ou sans expérience militaire et d'anciens militaires d'active qui signent un engagement à servir dans la réserve (ESR), c'est-à-dire qui souscrivent un contrat d'une durée de 1 à 5 ans. Ces hommes et ces femmes âgés d'au moins 17 ans reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire de quelques dizaines de jours par an aux forces armées.

Quel que soit leur statut dans le secteur civil (salarié, agent de la fonction publique, artisan, profession libérale...), ces réservistes opérationnels servent, selon leurs compétences et leur spécialité, dans le domaine opérationnel ou dans le domaine du soutien, en unités, dans les états-majors, les établissements ou les administrations centrales du ministère, sur le territoire national et sur les théâtres d'opérations extérieures, et se voient confier les mêmes missions que les militaires d'active.

Les réservistes militaires permettent de faire face à la simultanéité des opérations et d'accroître la capacité des forces à durer en renforçant les unités d'active en particulier lors des pics d'activité (opération Sentinelle, plan Vigipirate, crises sur le territoire national, intempéries...) Ils apportent aussi leur expertise et expérience dans des spécialités professionnelles peu connues ou particulièrement utiles (risques environnementaux, infrastructure, communication, armements...).

Au 30 novembre 2015, la réserve opérationnelle du ministère de la Défense est composée de 28 000 réservistes. La réserve militaire compte au total **54 860 personnes** avec les réservistes de la gendarmerie nationale.

La réserve citoyenne

Constituée de volontaires agréés auprès d'autorités militaires en raison de leurs compétences, de leur expérience, mais aussi de leur intérêt pour les questions relevant de la défense et de la sécurité nationale, les réservistes citoyens ont pour mission principale de contribuer à la diffusion de l'esprit de Défense et au renforcement du lien entre la Nation et ses armées.

Ils peuvent être sollicités pour des actions de communication, de relations publiques, de recrutement, pour contribuer au devoir de mémoire, fournir une expertise professionnelle de haut niveau et participer à des actions de sensibilisation et d'information sur l'intelligence économique et les questions de Défense.

Un grade leur est attribué à titre honorifique. Ils ne portent pas l'uniforme, à l'exception des réservistes citoyens de la marine nationale et de la direction générale de l'armement. Les réservistes citoyens issus de l'armée d'active ou de la réserve opérationnelle sont admis avec le grade qu'ils détiennent.

Les réservistes citoyens bénéficient d'une information continue sur les questions de défense et de sécurité nationale par la formation militaire qui les emploie.

Au 30 novembre 2015, la réserve citoyenne est composée de **3 814 bénévoles**, gendarmerie nationale incluse

Pour souscrire un engagement à servir dans la réserve opérationnelle, il faut répondre aux conditions suivantes :

- Être volontaire,
- Être de nationalité française,
- Être âgé de 17 ans au moins,
- Être en règle au regard des obligations du service national,
- Ne pas avoir été condamné soit à la perte de ses droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, soit à la destitution ou à la perte du grade dans les conditions prévues par le code de la justice militaire,
- Posséder l'ensemble des aptitudes requises et notamment physiques

L'engagement dans la réserve citoyenne est possible sans condition d'âge ou d'aptitude physique.

Pour plus d'informations sur la réserve militaire : www.defense.gouv.fr/reserve/reserve-militaire/presentation-de-la-reserve-militaire/presentation-de-la-reserve-militaire

Les chiffres clés de la réserve

Retrouvez tous les chiffres de la réserve militaire dans le rapport d'évaluation de la réserve militaire 2014 www.defense.gouv.fr/reserve-militaire



Portraits de réservistes

La journée nationale du réserviste constitue une journée riche en rencontres entre réservistes et jeunes. Elle a pour objectif de faire connaître la réserve et les réservistes, de susciter les vocations chez des hommes et femmes souhaitant s'engager pour des valeurs militaires.

Si vous le souhaitez un vingtaine de réservistes, de toutes armées et de toutes spécialités, sont disponibles pour toute demande de réalisation de portraits/interviews.

Les journalistes intéressés peuvent contacter le bureau de la communication et du rayonnement du conseil supérieur de la réserve militaire.

Tél : 01 86 69 00 98
communicationsgcsrmm@hotmail.com